



Conseil Municipal du 25/04/2013
Point-C Centre Municipal de Santé
Présentation de Mehdy Belabbas

Monsieur le Maire, cher-es collègues,

Le Centre Municipal de Santé « Fanny Dewerpe » est une pièce essentielle du dispositif de mise en œuvre de la politique sociale de la ville d'Ivry. Construit dans les années 50, le CMS a permis à plusieurs générations d'Ivryens et d'Ivryennes de bénéficier d'un égal accès à des soins de qualité. Ce centre a par ailleurs favorisé l'éducation sanitaire dans nos quartiers. De par sa structure il promeut le travail interdisciplinaire ainsi que le rôle pivot de la médecine générale et organise la permanence et la continuité des soins.

Le CMS est particulièrement apprécié par les Ivryens et les Ivryennes, sa fréquentation le prouve (plus de 21 000 patients en 2011). Mais c'est un équipement vieillissant et même s'il a été entretenu du mieux possible, il est aujourd'hui inadapté aux nouveaux besoins de notre commune. Le CMS est victime de plusieurs défauts essentiellement dus à l'ancienneté de sa conception.

Ces défauts nuisent à la qualité de l'accueil des patients mais également aux conditions de travail des praticiens et du personnel présents sur place. On peut ainsi énumérer le sous-dimensionnement de certains services ou secteurs, le déficit d'espaces de consultation, le manque de vestiaires et sanitaires pour le personnel, la mauvaise configuration de certains espaces d'attentes, etc...

La réhabilitation du CMS est inscrite dans le programme électoral de notre majorité avec pour objectif avoué que celui-ci demeure le fer de lance de notre ville en matière de politique de santé.

La réforme de la taxe professionnelle et des priorités budgétaires nombreuses nous ont contraints à reporter plusieurs fois le début des travaux dans le calendrier de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, mais nous avons finalement pu dégager les crédits pour que les travaux soient entamés avant la fin de cette mandature. Lors des récents débats sur les dépenses d'investissements et malgré le contexte budgétaire tendu que traverse notre municipalité, il a été rappelé que cette réhabilitation constituait un investissement prioritaire, ce dont je me réjouis.

La rénovation du CMS était d'autant plus urgente que lors des assises de la ville de 2011, les ivryens et ivryennes avaient désigné la santé comme leur deuxième préoccupation après le pouvoir d'achat

C'est également le moyen pour la municipalité de lutter contre la baisse de la démographie médicale que subit notre territoire. Certes nous sommes encore loin de connaître un phénomène de désertification médicale auquel certaines communes françaises se heurtent, mais la diminution du nombre de professionnels de santé sur Ivry inquiète les habitants et nous interpelle en tant qu'élus.

De plus, en rénovant le CMS, notre conseil municipal favorise l'arrivée d'acteurs de santé libéraux en offrant aux jeunes médecins la garantie d'avoir des interlocuteurs aguerris et un plateau technique de qualité pouvant les épauler lorsqu'ils sont confrontés à des situations médico-sociales complexes.

Mon seul regret est que la loi H.P.S.T (Hôpital Patient Santé et Territoire) dite loi Bachelot, nous impose juridiquement de regrouper notre laboratoire de biologie

médicale avec une autre structure. Le maintenir en l'état au sein du CMS n'est en effet pas soutenable financièrement car la loi nous oblige à obtenir une accréditation auprès du COFRAC et cette opération se révèle trop onéreuse pour un laboratoire de la taille de celui du CMS. Nous avons donc entamé les discussions pour mettre en place un groupement de coopération sanitaire et ainsi assurer la continuité de l'offre de soin en biologie médicale, garantir la situations de tous les agents du laboratoire d'Ivry, maîtriser les coûts de cette opération et sécuriser un mode de gouvernance où la municipalité dispose d'un pouvoir de décision.

Pour en revenir à la réhabilitation du CMS, plusieurs axes ont prévalu pour déterminer quels travaux devaient être entrepris en priorité. Tout d'abord, en tant que maire adjoint en charge du secteur handicap, je me félicite de la future mise en accessibilité de l'ensemble des locaux aux personnes à mobilité réduite. Cette absurdité va enfin être dépassée et le service de kinésithérapie sera prochainement accessible à toutes et à tous.

En tant qu'écologiste, je suis également fier d'annoncer que notre ville se dote d'un équipement public s'inscrivant dans une logique de développement durable puisque le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain et que l'extension du CMS respectera la réglementation thermique 2012, anticipant ainsi l'entrée en vigueur de notre ambitieux PLU. La remise aux normes de l'installation électrique et du réseau d'alimentation va également dans ce sens.

L'agrandissement va également s'accompagner d'un élargissement de l'offre de soins puisqu'un cabinet de gynécologie ainsi qu'un bureau de sage femme vont être créés, une nouvelle salle d'échographie sera inaugurée et qu'un cabinet dentaire supplémentaire sera implanté. Cela ne représente pas moins de 560 m² de surface utile additionnelle !

Pour conclure, aux vues des candidatures qui nous été soumises, le jury composé d'élus de la majorité mais également de l'opposition a décidé de porter son choix sur le projet présenté par le groupement Ellenamelh/EDPC/Mébi/Iéti. Ce projet à l'intérêt de conférer au CMS une nouvelle identité puisque l'accès au centre se fera désormais par le Parc des Cormailles. . Etant donné l'ampleur des travaux, le CMS rénové et réhabilité ne sera pas inauguré avant 2017. Il restera néanmoins ouvert aux Ivryens et Ivryennes pendant toute la durée des travaux comme l'ont voulu les agents communaux qui ont été associés tout au long du processus.

C'est un investissement important pour lequel nous allons nous engager, puisque le coût total de l'opération est évalué à plus de 10 millions d'euros. Mais pour ma part aucun n'est plus représentatif du vivre mieux que nous voulons garantir aux Ivryens et aux Ivryennes. Aucun n'est plus symbolique de notre ambition de maintenir un service public de proximité et de qualité.

Je vous propose donc d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au porteur de projet sélectionné par le jury.